



## ANARCHIE ÉNERGÉTIQUE !

La politique énergétique de la Suisse est dans une totale anarchie parce que personne n'en maîtrise vraiment la réelle complexité. De surcroît, les multiples éléments qui la composent évoluent constamment : situation internationale, disponibilité des sources fossiles et du nucléaire français, effets de la météo sur l'hydraulique et le transport fluvial, impuissance avérée des renouvelables intermittents et j'en passe. Aucun des objectifs de la SE 2050 n'est atteint, les prix explosent et tout le monde s'affole. À qui la faute ? Autorités, hauts-fonctionnaires, politiques de tous bords, industriels de l'énergie et doctes professeurs se renvoient la balle dans une cacophonie pitoyable largement médiatisée, tout en s'efforçant de tirer leurs épingle du jeu. Mais il est vain de chercher les coupables : les responsabilités ont été diluées dès lors que l'on a retiré aux grandes sociétés d'électricité semi-publiques leur monopole et en corollaire leur responsabilité d'approvisionner le pays (voir la rubrique « l'invité »). En attendant, certains croient encore résoudre le problème à coups d'éoliennes.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



## Bulletin d'information No 27 – août 2022

### Vaud

#### Le nouveau projet pour EolJoux : une habile manœuvre pour influencer le TF ?

La procédure contre le [parc éolien EolJoux](#) est aujourd'hui devant le Tribunal fédéral qui doit dire s'il suit ou non les conclusions du Tribunal cantonal vaudois. Comme on le sait, en mars 2021, la [CDAP](#) de ce dernier avait accepté les recours formés contre le projet par les ONG et Paysage-Libre Vaud, mais également et surtout par l'OFEV (Office fédéral de l'environnement).

Débutés mais tenaces, les promoteurs locaux avaient alors fait recours au TF, lequel ne s'est pas encore prononcé à l'heure où l'on écrit ces lignes. Probablement peu optimistes et sans même attendre le jugement et ses considérants, ceux-ci parlent d'un nouveau projet apparemment plus modeste (quatre éoliennes au lieu de sept) qui tiendrait compte des remarques faites par les divers opposants. Pour le justifier officiellement, ils déclarent sans rire :

*« Dans le contexte actuel où l'approvisionnement en électricité n'est plus garanti durant la saison hivernale, où la Suisse n'est plus en mesure de maîtriser les prix d'approvisionnement en énergie et où la Suisse est très en retard pour atteindre ses objectifs de transition en vue de respecter ses engagements pour lutter contre le réchauffement climatique, les Municipalités (...) réaffirment leur ferme volonté de réaliser au plus vite un parc éolien à la Vallée de Joux ».*



Photomontage libre Dan Holdsworth

Le cas échéant, la procédure devrait redémarrer à zéro. Mais bien que de nombreux éléments puissent être repris de l'actuel projet, ce sont des années qu'il faudrait rajouter à celles qui se sont déjà écoulées. Une autre hypothèse plus tactique nous vient immédiatement à l'esprit : en présentant une esquisse de projet plus modeste, donner aux juges du TF l'idée que les promoteurs seraient déjà prêts à « sacrifier » trois éoliennes pour faire suite aux demandes de l'OFEV. Il pourrait ainsi, comme à la Montage de Granges (SO) faire quand même passer le projet écorné de quelques éoliennes. À suivre...

#### Bel Coster : la CDAP fatiguée, rejette les oppositions. Recours au TF lancé !

Dans son jugement du 28 juin 2022 la CDAP du Tribunal cantonal vaudois a rejeté sommairement les recours formés par une série d'organisations de défense de l'environnement et de la diversité ainsi que par de nombreux citoyens.

## BRÈVES

### Un nouveau président pour Paysage-Libre Vaud



Jean-Bernard Jeanneret

Lors de sa séance du 4 juillet 2022, notre comité a désigné à l'unanimité Jean-Bernard Jeanneret, physicien et Dr. Sc, comme nouveau président de Paysage-Libre Vaud.

Depuis quelques années, celui-ci est aussi responsable scientifique de notre association. A ce titre, il est déjà très actif dans le soutien aux associations membres.



Bertrand Clot

Il succède à Bertrand Clot qui a assuré cette fonction avec compétence et diplomatie depuis la création de Paysage-Libre Vaud en juillet 2013. Ancien président du Grand Conseil, ce dernier qui reste membre du comité, fonctionnera comme conseiller politique de notre fédération.

Elle a notamment rejeté toutes les demandes de mesures d'instruction complémentaires : visite sur sol français inutile grâce aux photomontages des promoteurs ! études indépendantes réclamées, *les experts mandatés par la Cour ayant toutes raisons d'être impartiaux parce qu'ils ont le devoir de l'être* (sic !), etc. De plus, le [mépris des intérêts français](#) est largement confirmé. Fait relativement nouveau, tout en relevant de nombreuses lacunes dans le dossier, elle aussi s'est délestée de plusieurs questions importantes en remettant leur examen à plus tard, lors de la mise à l'enquête des machines. C'est ainsi que l'examen des conséquences du parc pour la bécasse des bois, le milan royal, l'aigle royal, le grand-duc et les oiseaux migrateurs devrait bel et bien se faire, mais pas au niveau du PPA. Comme la CDAP aimerait bien pouvoir traiter d'autres affaires que ces fichues éoliennes !



Le parc éolien Bel Coster vu du Suchet (PLCH)

Bref, les organisations suivantes ont décidé de poursuivre la lutte au Tribunal fédéral : Pro Natura Vaud, Pro Natura Suisse, BirdLife, Helvetia Nostra, Commune de Jougne, Vivre au pied du Mont d'Or, Paysage-Libre Vaud, SOS Jura.

### EolJorat Sud : les nouveaux opposants sont l'arme au pied !

Le PPA du projet EolJorat Sud a été [accepté](#) par le Tribunal fédéral le 1<sup>er</sup> mars 2022. Comme souvent ailleurs, la suite de la procédure est la mise à l'enquête de chacune des éoliennes qui devrait se faire dans les prochaines semaines. Mais il y a du nouveau depuis la mise à l'enquête du PPA : la productivité du parc se confirme être largement inférieure à ce qui était avancé par les Services Industriels de Lausanne et surtout, plusieurs quartiers d'habitations dont un résidentiel ont été construits dans des zones très proches des éoliennes géantes, notamment à Vers-Chez-Les-Blanc. Pour éclairer les habitants concernés, une séance d'information a eu lieu fin juin à Froideville. Elle a réuni près de 150 personnes abasourdis par les perspectives de nuisances que présenterait le parc.

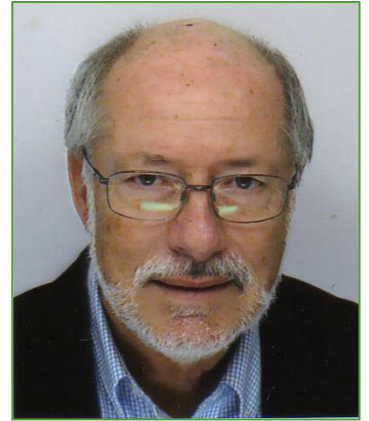
Nul doute que la bataille imminente sera chaude !



Trois nouveaux quartiers à Vers-Chez-Les-Blanc

## L'invité\* : Jean-François Dupont, ingénieur, Dr. sc. tech. EPFL

### La forte hausse du prix de l'électricité résulte du mécanisme de formation du prix en bourse qui réagit à la hausse dès qu'il y a déficit d'offre et excédent de demande, d'autant plus que le produit est non stockable. Pourquoi ce déficit de production ?



Le déficit est européen et on peut voir deux causes principales : l'ouverture du marché de l'électricité et l'antinucléarisme dominant. Cette dimension européenne du déficit de production fait que la perspective d'importer le courant qui nous manque par de meilleurs accords entre la Suisse et l'UE est illusoire : tous les pays ne peuvent pas importer en même temps.

L'ouverture du marché a retiré aux entreprises en charge de la production à la fois leur monopole et leur responsabilité. La sécurité d'approvisionnement en électricité exige que soit disponible en permanence une réserve de production : les entreprises responsables, du temps du monopole, ont investi systématiquement et sans faille dans cette réserve. Après l'ouverture du marché, les entreprises se sont trouvées déliées de leur engagement : le nouveau responsable devenait le marché. Oui, mais comme avait prévenu le Prof. EPFL Matthias Finger, le marché ne peut pas être convoqué devant un tribunal. Et le marché n'était pas motivé pour investir dans une réserve qui ne va intervenir qu'occasionnellement.

L'antinucléarisme dominant s'est manifesté un peu partout dans les pays de l'UE, spécialement en Allemagne avec l'Energiewende. L'activisme des mouvements antinucléaires, les accidents graves de Tchernobyl et Fukushima et les impacts sur une opinion publique souvent désinformée sont les responsables principaux de l'opposition d'une partie de la classe politique au nucléaire. En Suisse cela s'est concrétisé par la Stratégie Énergétique 2050 acceptée en votation populaire en 2017.

Il y a cependant une question technique décisive qui n'a pas fait l'objet d'un vrai débat : la SE2050 est-elle réalisable, autrement dit est-il possible techniquement aujourd'hui de remplacer TOUT le nucléaire par QUE du renouvelable. Ce n'est pas une question d'opinion, c'est une question de faisabilité technique qui doit et peut être vérifiée avec des moyens scientifiques. La réalité : le rapport sur la SE2050 du Conseil fédéral ne contient pas le programme des mesures concrètes à prévoir pour remplacer le nucléaire par des renouvelables. Un peu comme un architecte qui proposerait une maison en ne fournissant que le cahier des charges, mais pas les plans. De nombreux scientifiques, en particulier en Suisse, avec expérience du terrain dans ce type d'analyses l'ont confirmé.

Quand le médiatique Professeur Genoud déclare que la cause du déficit est qu'on n'a pas mis en œuvre la SE2050 et pas réalisé le solaire et l'éolien nécessaires, il a raison. Mais en partie seulement, car il occulte – involontairement ou à dessein – ce fait essentiel : même si on avait voulu, on n'y serait pas arrivé. De son côté, l'Académie des Sciences française déclare en 2017 : « *il y a une véritable contradiction à vouloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant à marche forcée la part du nucléaire. En réalité de nombreuses études montrent que la part totale des énergies renouvelables dans le mix électrique ne pourra pas aller très au-delà de 30-40 % sans conduire à un coût exorbitant de l'électricité et des émissions croissantes de gaz à effet de serre et à la mise en question de la sécurité de la fourniture générale de l'électricité* ». Cet avertissement se réalise aujourd'hui.

À noter enfin le cas révélateur de la Suède. Ce pays avait décidé à la suite de Tchernobyl de sortir du nucléaire, mais en mettant deux conditions préalables à démontrer avant la mise à exécution : cette sortie doit pouvoir se faire sans augmenter les émissions de CO2 et sans une hausse exagérée du prix de l'électricité. Après de nombreuses années passées à essayer, la Suède a constaté que ces deux conditions étaient impossibles à satisfaire et a annulé le décret de sortie.

C'est la non prise en compte de ces réalités scientifiques et techniques qui débouche aujourd'hui sur ces deux situations dramatiques, et évitables : risque de pénurie et de black-out cet hiver et hausse massive des prix déjà en cours. Ces divergences entre scientifiques et le cas de la Suède, auraient pu intéresser la Suisse et ses citoyens et faire partie du débat. À ma connaissance, les médias n'en ont pas parlé et tant les milieux scientifiques que la branche électrique elle-même sont restés très discrets.

Pour en savoir plus : <https://clubenergie2051.ch/2022/08/07/penurie-delelectricite-1de2-un-element-central-occulte-la-se2050-nest-pas-realisable/>

\*L'invité est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.

En l'occurrence, Jean-François Dupont est le principal animateur du [Club Energie 2051](https://clubenergie2051.ch/)